



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 41.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 17 avril 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt cinq avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. MUSARD à M. ANDRE. Mme LABORDE à M. MANERO. M. VICENS à M. DUBLIN.

Absents excusés : MM. POUVILLON. MUSARD. VICENS. Mmes OVADIA. ESTAUN. LABORDE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : AUA/T : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 DE LA CONVENTION CADRE DU 8 JUILLET 2015

Exposé :

La ville d'Aucamville est membre de l'AUA/T et a signé le 8 juillet 2015 une convention cadre ayant pour objet de définir le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention annuelle est déterminé.

La commune a sollicité l'AUA/T pour réaliser sur l'année 2019 une mission d'accompagnement dans le cadre d'une étude pré opérationnelle sur le secteur de Gratian.

Lors de la séance du 27 mars 2019, le Conseil d'Administration de l'AUA/T a adopté le programme prévisionnel de travail 2019 ainsi que le budget 2019 et a sollicité de la commune d'Aucamville une subvention d'un montant de 11 000 € au titre du programme partenarial d'activité pour l'année 2019.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'AUA/T du 27 mars 2019,
Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant n°3 pour l'année 2019 à la convention cadre.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 pour l'année 2019.

Article 3 : de verser une subvention de 11 000 € selon l'avenant n° 3 pour l'année 2019.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190425-25042019_41-DE
Reçu le 27/04/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
26/04/2019

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E